

LOCATIONS TABLES & CHAISES

Identité : nom, prénom, agissant en qualité de, adresse & téléphone

	Nombre	Montant année 2023
Tables		Forfait 16,50 €
Chaises		

Date de la réservation :

Date de la demande :

La location du matériel (plateaux, pieds, traverses et chaises) est réservée prioritairement :

- Aux manifestations intercommunales et municipales
- Aux associations et groupements assimilés ayant leur siège social sur le Plateau.
- Aux particuliers habitant sur les communes adhérentes au SIPP.
- Aux associations et organismes extérieurs au Plateau.

La réservation du matériel se fait au secrétariat du Syndicat au plus tard **15 jours** avant la date de la location. La demande doit être écrite.

Un état des lieux du matériel est obligatoire avant et après la location.
Le matériel doit être retiré aux jours et heures d'ouverture du SIPP.

Le matériel devra être restitué en état de propreté.

Les dégâts matériels pouvant survenir sont à la charge du locataire.

Les locataires prennent connaissance du présent règlement et déclarent l'accepter sans réserve.

Le Comité syndical se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugerait opportunes.

Fait à LA MARTYRE, le

Signature

DECISION DU PRESIDENT

ACCORDONS

REFUSONS au motif suivant :

Le Président,
Georges PHILIPPE

ETAT DES LIEUX

+ **Enlèvement matériel** – date :

	Quantité	Observations
Plateaux <i>Uniquement les plateaux bois</i>		
Pieds		
Traverses		
Chaises		

Fait à La Martyre, le

Signatures :
Pour le SIPP,

Le locataire,

+ **Restitution matériel** - date :

	Quantité	Observations
Plateaux <i>Uniquement les plateaux bois</i>		
Pieds		
Traverses		
Chaises		

Fait à La Martyre, le

Signatures :
Pour le SIPP,

Le locataire,